



## obtention de la nationalite francaise

Par **nadjem**, le **09/03/2009** à **11:53**

bonjour, je souhaite obtenir la nationalite francaise, je suis algerien de pere et grande mere francaits et toute ma familli sont francais.

actuellement je vis seule en algerie et tous mes attaches familliaux sont en france, quelle est la demarche a suivre

cordillement

Par **ardendu56**, le **09/03/2009** à **18:46**

Il existe quatre façons d'accéder à la nationalité française :

- par filiation (né de parents "père ou mère" français),
- par naissance sur le sol français (né en France),
- par naturalisation (Je suis étranger mais vit en France en situation régulière)
- par déclaration (Je suis étranger et je vais me marier avec un ressortissant français.)

Le fait d'avoir votre grand-mère française n'entre pas en ligne de compte; père ou mère doivent être français.

Bien à vous.

Par **Alg91**, le **10/03/2009** à **18:30**

ton cas est la filiation:

il te faut la preuve que ta grande mère est Française puis la transmettre a ta mère puis a toi.

tu peut le faire au même temps pour toi est ta mère, si t'es a l'étranger au consulat de France, si t'es en France au Tribunal d'instance;